



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS

### CONVOCATION

**C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN** : A la suite de l'incident constaté par l'arbitre à l'issue de la rencontre C.A. Brive Corrèze Limousin / A.S. Clermont Auvergne du 30 octobre 2016, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de TOP 14, **le C.A. Brive Corrèze Limousin est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 16 novembre 2016.**

### DECISIONS

**Quentin BETHUNE (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE)** : A la suite de la réclamation portée par le C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby à la suite de la rencontre C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 14 octobre 2016, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, la Commission de discipline et des règlements a décidé **qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Quentin BETHUNE.**

**Joshua VALENTINE (A.S. BEZIERS HERAULT)** : A la suite de son exclusion définitive et de son comportement à l'occasion de la rencontre A.S. Béziers Hérault / U.S.A. Perpignan du 16 octobre 2016, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Joshua VALENTINE est suspendu pour **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le bras* » et pour « *Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Joshua VALENTINE avec l'A.S. Béziers Hérault, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 4 novembre 2016 inclus. **Monsieur Joshua VALENTINE sera donc requalifié à compter du 5 novembre 2016.**

**Manuel EDMONDS (A.S. BEZIERS HERAULT)** : A la suite de son exclusion définitive et de son comportement à l'occasion de la rencontre A.S. Béziers Hérault / U.S.A. Perpignan du 16 octobre 2016, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, la Commission de discipline et des règlements a prononcé une interdiction d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres à l'encontre de Monsieur Manuel EDMONDS pour **12 semaines** au motif de « *Comportements répréhensibles d'une personne inscrite sur la feuille de match en dehors de l'enceinte du jeu* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'A.S. Béziers Hérault, l'interdiction d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres de 12 semaines s'étendra jusqu'au 29 janvier 2017 inclus. **Monsieur Manuel EDMONDS pourra donc à nouveau accéder au banc de touche et au vestiaire d'arbitres à compter du 30 janvier 2017.**

.../...



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Pierre-Olivier VALAIZE (A.S. BEZIERS HERAULT)** : A la suite du rapport de l'arbitre établi à la suite de la rencontre A.S. Béziers Hérault / U.S.A. Perpignan du 16 octobre 2016, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **un blâme et une amende de 1 500 euros** à l'encontre de Monsieur Pierre-Olivier VALAIZE pour « *Comportement de nature à porter atteinte à l'éthique et à la déontologie sportive* ».

La Commission de discipline et des règlements a en outre prononcé une amende de **7 500 euros** à l'encontre de l'A.S. Béziers Hérault pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».

**Kevin GIMENO (UNION SPORTIVE CARCASSONNAISE)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Biarritz Olympique Pays Basque / Union Sportive Carcassonnaise du 14 octobre 2016, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Union Sportive Carcassonnaise / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 21 octobre 2016, comptant pour la 8<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Stade Montois Rugby Pro / Union Sportive Carcassonnaise du 28 octobre 2016, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Kevin GIMENO est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet au jour de la séance. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Kevin GIMENO avec l'U.S. Carcassonnaise, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 4 novembre 2016 inclus. **Monsieur Kevin GIMENO sera donc requalifié à compter du 5 novembre 2016.**

**Ratu Manoa Seru VOSAWAI (RUGBY CLUB VANNES)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres S.A XV Charente / Rugby Club Vannes du 2 septembre 2016, comptant pour la 2<sup>ème</sup> journée de PRO D2, U.S Colomiers Rugby Pro / Rugby Club Vannes du 21 octobre 2016, comptant pour la 8<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Rugby Club Vannes / Sporting Club Albigeois du 28 octobre 2016, comptant pour la 9<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Ratu Manoa Seru VOSAWAI est suspendu pour **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet au jour de la séance. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Ratu Manoa Seru VOSAWAI avec le Rugby Club Vannes, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 4 novembre 2016 inclus. **Monsieur Ratu Manoa Seru VOSAWAI sera donc requalifié à compter du 5 novembre 2016.**